

ACCOMPAGNEMENT

Accompagner quelqu'un consiste à adjoindre ses forces aux siennes pour la réalisation d'une tâche ou d'un besoin qu'il ne peut réaliser seul.

Accompagner les soins d'hygiène et de confort

Le soin peut se définir comme l'action de **porter une attention particulière à quelqu'un et à son environnement humain et matériel**. Accompagner une personne dans ses soins d'hygiène et de confort, c'est lui permettre de **vivre en harmonie avec elle-même et son environnement**, en apportant des réponses en soins personnalisés et **adaptés à ses besoins, à ses attentes et en tenant compte de ses ressources**. Autrement dit, ces soins et la manière de les réaliser se doivent d'être « négociés » entre la personne qui dispense ces soins et celle à qui ils sont destinés. En veillant particulièrement à mobiliser les capacités de la personne accompagnée dans une posture qui **privilégie le « faire avec » plutôt que le « faire pour »**.

L'accompagnement des soins d'hygiène doit surtout faire face et s'accommoder de la pudeur. Pudeur de la personne accompagnée, mais aussi de celle qui accompagne. La pudeur est cette gêne (ou la possibilité de cette gêne) à l'endroit du corps qui nous fait hésiter à paraître (où à voir pour la personne qui accompagne).

Accompagner les actes de la vie quotidienne

- Préserver l'intimité et la confidentialité

Préserver l'intimité et la confidentialité de la personne accompagnée nécessite d'abord de **prendre en considération** le fait que cet accompagnement se déroule dans **le huis clos de son domicile**. Ce qui signifie que la personne qui accompagne ne doit pas « investir » le domicile comme on investirait un lieu de travail ordinaire. Au domicile, comme le rappelle Bernard Quentin¹, il peut y avoir un « chez-soi social », ouvert à tous ceux à qui on ouvre la porte ; mais aussi un « chez-soi discret » que la personne qui accompagne doit savoir apprivoiser ; ainsi qu'un « chez-soi secret » qui n'appartient qu'aux personnes occupant le domicile et qui devrait être inaccessible à la personne qui accompagne.

Préserver l'intimité et la confidentialité de la personne accompagnée nécessite ensuite que l'une et l'autre (celle qui « accompagne » et celle qui est « accompagnée ») s'identifient comme sujets dans **une reconnaissance fondée sur l'égalité**. Ce qui est problématique, dès lors que la différence ou l'asymétrie entre les sujets peut conduire à « une relation entre un sujet agissant et un sujet subissant ou même entre un sujet et un objet ». La dissymétrie des forces et des relations peut devenir une source de pouvoir et même d'abus de pouvoir : de la personne qui accompagne sur la personne accompagnée, mais aussi, parfois, inversement de la personne accompagnée sur la personne qui accompagne. Il s'agit là de situations maintes fois constatées et documentées.

Cette situation est parfois rendue encore plus délicate quand la personne accompagnée est l'employeur direct de la personne qui accompagne. Exercer l'autorité d'employeur au travers d'un lien de subordination dont on est le principal destinataire peut

¹ in «L'habitat facteur de participation sociale. D'une intimité de coquillage à l'extériorité sans peur», Bulletin d'information du CREA I Bourgogne, n°323, mars 2012

créer des difficultés relationnelles (place et rôle de chacun). Il manque là un possible tiers régulateur (que l'on pourrait interpeller en cas de besoin), rôle que pourrait jouer théoriquement un service mandataire, tout en conservant à la personne accompagnée le choix de demeurer employeur.

Préserver l'intimité et la confidentialité de la personne accompagnée nécessite un savoir-être de la personne qui accompagne. Elle peut **accompagner à la vie quotidienne** des personnes, devenir spectateur (à distance plus ou moins grande), soit **l'accompagner dans sa vie quotidienne**. Cette posture suppose du « tact », cette aptitude à ne pas mettre soi et les autres dans l'embarras. Le tact qui consiste à ne pas s'étonner des éventuels écarts à sa norme, à faire preuve de discrétion et, le cas échéant, à faire semblant de ne pas voir ce qu'on a vu...

- Gouverner son temps

Pouvoir gouverner son temps chez soi est également une des garanties de l'effectivité de la vie à domicile, au travers de **la possibilité de choisir et de décider** du moment où l'on se lève, s'habille, s'alimente, sort ou rentre chez soi... En ce sens, les horaires imposés et variables (et au mieux négociés), du fait des contraintes d'organisation des services prestataires, conduisent le plus souvent à une programmation du temps des personnes accompagnées en rupture avec leur propre rythme de vie.

Les activités d'accompagnement professionnels sont d'abord des services relationnels

Ces activités appartiennent au champ des « **services relationnels** ». Ces services se caractérisent par le fait qu'ils sont basés sur une interaction directe entre la personne qui accompagne et la personne accompagnée. Autrement dit que l'activité d'accompagnement se fonde en grande partie sur **la relation toujours singulière** qui se noue entre ces deux personnes. Ainsi que sur le fait que la personne accompagnée, d'une manière ou d'une autre, participe à cet accompagnement, et en ce sens, on peut affirmer que l'activité d'accompagnement est toujours « **coproduite** » entre la personne qui accompagne et la personne accompagnée.

Aussi, toute standardisation des interventions d'accompagnement entre en conflit avec cette nécessaire coproduction du service qui ne peut se réaliser qu'« **au cas par cas** », au travers d'ajustements successifs, pour atteindre le résultat attendu de l'accompagnement.